



18 octobre 2017

## **Bilan 2016 d'épuration des eaux usées en Valais Azote mieux éliminé, mais toujours trop d'eaux claires parasites**

**(IVS).- Si les performances des stations d'épuration (STEP) en charge du traitement de l'azote s'améliorent, les résultats globaux des STEP sont encore insatisfaisants. Les dysfonctionnements devront être corrigés par des mesures constructives, techniques et organisationnelles à mettre en œuvre par les exploitants. Un travail important reste nécessaire dans le bassin versant des STEP afin d'améliorer la connaissance du réseau, de limiter les déversements industriels et de réduire la quantité d'eaux claires parasites.**

Le bilan du fonctionnement des 14 stations d'épuration (STEP) devant traiter l'azote, sur 79 au total, s'améliore. Pour ces STEP, en moyenne, 93% de l'azote ammoniacal est éliminé. Cette amélioration est largement liée aux récentes extensions des STEP de Bagnes-Le Châble et de Saillon.

Si pour l'azote le bilan est positif, les résultats globaux des STEP doivent encore être améliorés, notamment dans le domaine de la dilution des eaux claires et des teneurs en métaux lourds dans les boues. Les dysfonctionnements des systèmes d'épuration doivent également être évités.

L'objectif de l'épuration des eaux usées est de garantir la protection des eaux non seulement en moyenne annuelle, mais quotidiennement. L'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) tolère environ 10% de dépassement des exigences de déversement, ce qui permet de couvrir les problèmes d'exploitation non prévisibles. En 2016, 24% des STEP examinées dépassent trop fortement cette limite. Des problèmes de fonctionnement et/ou de dilution excessive par des eaux claires parasites en sont la cause.

Les exigences légales précisent que les dysfonctionnements du système d'épuration, imprévus ou planifiés, doivent être anticipés par des mesures constructives, techniques et organisationnelles. En 2016, deux STEP ont présenté des perturbations importantes de leur fonctionnement, générant une pollution des eaux de surface.

Environ 59% des eaux usées arrivant sur les STEP domestiques du canton (contre 32% en moyenne suisse) sont d'origine parasite (fontaines, sources, drainages et inétanchéités du réseau, pluies, fonte des neiges, etc.). Dans ce domaine, aucune amélioration notable n'a été constatée par rapport aux années précédentes. Des efforts importants restent à entreprendre par les communes sur les réseaux pour éliminer ces eaux claires en mettant en œuvre les mesures prévues par les Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). A noter qu'un quart des communes n'ont pas encore terminé les études du PGEE (contre deux tiers à fin 2009).

Même si les boues issues de l'épuration des eaux usées ne sont plus valorisées en agriculture mais incinérées en totalité, le suivi de la qualité de ces boues reste important en tant que traceur de déversement polluant non conforme dans le bassin versant d'une STEP. Contrairement à une analyse ponctuelle de l'eau,



l'analyse des boues a l'avantage de moyenner la teneur en polluant par accumulation pendant plusieurs jours voire semaines. Les résultats des analyses montrent que pour 11 STEP, les teneurs en métaux lourds ou en composés organiques halogénés adsorbables (AOX) sont supérieures aux limites autorisées. Ces STEP doivent investiguer leur bassin versant afin de réduire ces polluants à la source.

### **Projet de directive pour la fixation des taxes d'assainissement**

Les taxes communales actuellement prélevées ne permettent souvent pas de couvrir les coûts de maintien de la valeur du réseau d'évacuation et des ouvrages d'épuration, contrairement à l'exigence légale d'autofinancement. Or il est essentiel d'investir aujourd'hui pour préserver de manière durable la fonctionnalité de ces infrastructures.

Une directive valaisanne pour la fixation des taxes d'assainissement a été élaborée par le canton et sera à disposition des communes dès 2018. Son application permettra aux communes de dégager des moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre de manière autofinancée les mesures définies par leur PGEE.

En conclusion, pour améliorer le bilan de l'assainissement, les priorités sont les suivantes pour les communes et les associations intercommunales pour l'épuration :

1. Travailler sur le bassin versant :  
Améliorer la connaissance du réseau, limiter les déversements industriels et réduire la quantité d'eaux claires parasites. A cet effet, une adaptation des taxes communales sur les eaux à évacuer peut s'avérer nécessaire.
2. Améliorer le fonctionnement des STEP au quotidien :  
Améliorer la maintenance préventive, le suivi analytique et la formation des exploitants. Dans certain cas, prévoir une extension et une rénovation complète de la STEP. Enfin, il est nécessaire d'anticiper et d'éviter toute perturbation prolongée du fonctionnement de l'installation par le biais de mesures préétablies.

### **Etudes en cours pour réduire les rejets de micropolluants**

Les micropolluants sont des résidus de composés chimiques (médicaments, cosmétiques, détergents, pesticides, etc.) pouvant avoir des effets néfastes dans les eaux à de très faibles concentrations.

La nouvelle législation fédérale (LEaux et OEaux), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, instaure un financement national pour l'équipement de plus d'une centaine de STEP en Suisse. Celles-ci devront investir dans une étape de traitement supplémentaire pour éliminer les composés traces organiques.

En Valais, des études sont actuellement en cours en vue de traiter les micropolluants sur les STEP de Briglina-Brig, Martigny et Sierre-Noës. Ces travaux, y compris pour la STEP de Sion-Châteauneuf, devront commencer au plus tard avant le 31 décembre 2035, afin qu'une subvention puisse être octroyée.

Le rapport complet peut être téléchargé à l'adresse suivante :  
[www.vs.ch/eau](http://www.vs.ch/eau), rubrique « Assainissement des eaux ».

**Personne de contact :**  
**Pierre Mange, Service de l'environnement – 027 606 31 74**